

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**MERCREDI 3 FEVRIER 2021 à 20H30 à la salle des fêtes, à huit clos.**

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : ANCIAN Jean Marc, BELLOUZE Daniel, BERGER Arlette, COUDEYRE Ghislain, CRAUSAZ Frédéric, DUSSUC Marie-Hélène, GENOUX Michel, JOLY Laurence, LOPEZ Marion, MICHEL Rémi, NEYRON Bernard, PERNET Pascale, PERRIER Marie Laure, PICCARD Maxime.

Excusée : MARCHAND Mélanie

Convocation du 25 janvier 2021

Secrétaire de séance : LOPEZ Marion

**Validation à l'unanimité du procès-verbal dernier conseil municipal du-6 janvier 2021**

### **Vote du huis clos**

Demandé par 3 conseillers en raison de la pandémie, le maire demande de voter le huis clos  
Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
- APPROUVE le huis clos.

### **Intégration au régime forestier des parcelles achetées depuis 2015**

Propriétés ne bénéficiant pas du Régime Forestier 7,1903

L'intégration porterait le régime forestier sur toute la surface communale à 581,37 ha.

SECTION	NUMERO	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée pour l'application du RF (en
455 A	11	0,2252	0,2252
455 A	13	0,0145	0,0145
455 A	14	0,2680	0,2680
455 A	314	0,2661	0,2661
455 A	360	0,0741	0,0741
455 A	469	0,0383	0,0383
455 A	530	0,1109	0,1109
455 A	805	0,6020	0,6020
455 A	807	0,0791	0,0791
B	94	0,6270	0,6270
B	347	0,0806	0,0806
C	4	0,8266	0,8266
C	17	0,1225	0,1225
C	287	0,1064	0,1064
C	288	0,7864	0,7864
C	349	0,2366	0,2366
C	355	0,2400	0,2400
D	629	0,3846	- 0,3846
D	635	0,2480	0,2480
D	637	0,2047	0,2047
D	639	0,3310	0,3310
D	641	0,2704	0,2704
D	642	0,4296	0,4296
D	644	0,1684	0,1684
D	654	0,4493	0,4493

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'intégrer les achats de ces parcelles dans le régime forestier
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents et ainsi que toutes pièces s'y rapportant

### Programme ONF 2021

En application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable du territoire forestier de la commune est présenté par Madame le Maire ;

Ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF). Un plan de la forêt communal est distribué avec en surligné, l'emplacement des parcelles concernées par le programme 2021 et par le plan de relance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité.

- **APPROUVE** le programme tel que présenté ;

#### TRAVAUX SYLVICOLES

- Dégagement de plantation ou semi artificiel

Localisation : Parcelle 33 (plateau) pour 3354 € HT

Et complément de plantation (sapins pectines)

- Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée

Localisation : parcelle 4 (zone feuillus précieux) pour 1463 € HT

- Dégagement de plantation ou semis artificiel

Localisation : Parcelle 4 (zone sapins) pour 1544 € HT

Et complément de plantation (sapins pectines) Subvention possible du fonds local

- Dégagement de plantation ou semis artificiel

Localisation : Parcelle 14 pour 875 € HT subvention possible du fonds local

- Dégagement mécanique de plantation ou semis artificiel

Localisation : Parcelle 3 pour 656 € HT subvention possible du fonds local

- Dégagement de plantation ou semis artificiel

Localisation : Parcelle 33 (crête) pour 875 € HT

- Dégagement de plantation ou semis artificiel

Localisation : Parcelle 29 pour 2594 € HT subvention possible du fonds local

Et complément de plantation (Sapins pectines)

- **S'ENGAGE** à inscrire au BP 2021 les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération (11 361 € HT) ;

- **SOLLICITE** l'octroi de subventions ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché de travaux ainsi que toutes pièces s'y rapportant ainsi que les décisions de poursuivre et les avenants.

### Société d'Aménagement Foncier et Etablissement Rural SAFER

- Conformément aux dispositions des textes visés en objet, la mairie de Nurieux-Volognat a reçu le 17/12/2020 un avis de publicité qui a été affiché 15 jours et qui est relatif à l'exercice du droit de préemption

La mairie de Nurieux-Volognat a envoyé à la SAFER pour attribution un état et des plans des parcelles contiguës aux parcelles communales qui pourraient intéresser la commune.

Il s'agit de :

- La parcelle C219 qui est contiguë aux parcelles communales 220 / 245/ 221/
  - Les parcelles C127 et C128 qui est contiguë à la parcelle communale C158
- La commune veut favoriser les regroupements pour faciliter l'entretien des parcelles privées ou publiques ou simplement pour autoriser le dépôt de bois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande à la SAFER
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

#### Information concernant une vente notifiée

-Une partie de A 899 MICHEL Jean -Joël /FETIGNY 39 a 75 ca

### **Programme de Gestion des chats errants**

Monsieur Jean Marc ANCIAN qui a participé à la réunion du mardi 19 janvier 2021 avec Agglomération Haut Bugey présente le compte rendu de celle-ci au Conseil Municipal.

#### Au niveau de la communication :

Une campagne de communication est mise en place dès maintenant afin que des bénévoles locaux (nourrisseurs) se fassent connaître auprès des élus référents pour effectuer le repérage des colonies de chats errants.

Le service communication de HBA a proposé une affiche pour le repérage des bénévoles en semaine 4.

#### Au niveau administratif :

- Conventionnement avec 30 Millions d'Amis pour l'obtention d'une aide financière.
- Conventionnement avec Haut Bugey Agglomération pour la prestation assurée par les agents du refuge.

Des propositions de conventions seront envoyées aux communes en semaine 5 et seront délibérées en conseil municipal.

#### Tarifs vétérinaires :

Pour bénéficier du soutien financier de 30 Millions d'Amis, il est obligatoire que les chats soient identifiés.

L'aide de 30 Millions d'Amis serait de 70 € par chats (mâle ou femelle) pour un coût réel aujourd'hui de 104 € pour les mâles et de 146 € pour les femelles. Il a été demandé à la Clinique du Haut-Bugey, vétérinaire référent de HBA, de transmettre une proposition de tarif « cause animale ».

### **RAPPORT DE VERIFICATION DES EXTINCTEURS**

53 extincteurs ont été vérifiés.

Un extincteur est à remplacer à la station d'épuration. La communication a été faite à Haut-Bugey Agglomération.

Un devis a été demandé pour ajouter un extincteur CO2 2 kg au tableau électrique de l'atelier communal.

Le plan d'intervention à la mairie est à modifier suite aux travaux du local technique.

## Conseil d'école

Madame Marie-Hélène Dussuc, 2<sup>ème</sup> adjointe aux affaires scolaires, qui a assisté au conseil d'école en fait le compte rendu aux élus du Conseil Municipal.

Le conseil d'école s'est bien déroulé.

Des remerciements par l'équipe éducative ont été transmis à la mairie et aux agents municipaux.

La préoccupation principale est la possible suppression de la 5<sup>ème</sup> classe à la rentrée 2021 avec un effectif prévu de 96 élèves soit un manque de 8 élèves pour le maintien de celle-ci.

Une lettre argumentée a été adressée à l'inspection académique par Monsieur le Maire de Ceignes et Madame le Maire de Nurieux-Volognat.

Les élus (député et sénateurs) ont été contactés afin de faire remonter la grande préoccupation du Conseil Municipal quant à la possible fermeture de cette 5<sup>ème</sup> classe.

Suite à cette prise de contact, Monsieur Le Sénateur Patrick CHAIZE a indiqué à la Mairie de Nurieux-Volognat que lors de la séance du 20 janvier 2021 au Sénat, Monsieur le Ministre de l'éducation nationale et de la Jeunesse Jean-Michel BLANQUER, a affirmé que : *"La revitalisation rurale, notamment par l'école, est essentielle pour recréer de l'attractivité. Le primaire rural fait réussir - mieux que la moyenne nationale. Nous avons déjà pris l'engagement de ne fermer aucune école, ni aucune classe rurale, sans l'accord du Maire ».*

Au vu de ces éléments, la 5<sup>ème</sup> classe de l'école de la commune pourrait être maintenue et les élus du Conseil Municipal resteront vigilants et combatifs quant à la suite des événements concernant cette suppression.

- Conseil avec représentants des maires de l'Ain et maires ruraux.

- Une demande a été effectuée à la mairie par les parents d'élèves pour installer des banderoles sur le grillage de l'école afin de signifier leur opposition à la suppression de la 5<sup>ème</sup> classe.

La demande a été acceptée par la Mairie.

Une communication par les parents d'élèves sera également effectuée dans un article du journal « Le Progrès » afin d'explicitier le mécontentement généralisé engendré par l'annonce de cette possible suppression.

## Appel à projet pour l'équipement numérique des écoles

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du plan de relance, le gouvernement lance un nouvel appel à projets pour **l'équipement numérique des écoles** élémentaires et primaires (les écoles maternelles ne sont pas concernées). Une enveloppe de 71 millions d'euros est allouée à l'équipement (TNI, ordinateurs, tablettes...) et une autre de 20 millions est allouée aux services.

Les communes peuvent déposer un dossier via une plateforme en ligne jusqu'au 31 mars.

Les projets seront subventionnés à 70% par l'état si le montant global du projet est inférieur à 200 000 €, et à 50% au-delà.

L'école de la commune possède un ou deux ordinateurs suivant les classes qui sont tous reliés à une imprimante Rex Rotary pour faciliter l'utilisation des professeurs et à des prises RJ45 afin de protéger les enfants des ondes ..

Un diagnostic du numérique de l'école a été réalisé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **DEMANDE** à Madame le Maire de déposer un dossier avec une demande de subvention,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant,

## **Syndicat Intercommunal d'Energie et de Communication SIEA**

L'Assemblée générale du SIEA a eu lieu le 27 janvier.  
Monsieur Jean Marc ANCIAN, 1<sup>er</sup> adjoint aux travaux, en fait le compte rendu.

### **DIVERS**

#### - Portage de repas

Dans le cadre du service « Portage de repas », 361 repas ont été distribués par HBA en 2020 pour 4 bénéficiaires sur la commune. Pour rappel, ce service est destiné aux personnes résidentes sur l'une des communes membres de Haut-Bugey Agglomération et âgées de 75 ans et plus ou 60 ans si problématique de santé confirmée par un certificat médical.

Le service est accessible après inscription auprès du service portage de repas de HBA au prix de 8.50 €/jour.

Contact pour le portage de repas :

Mail : [contact@hautbugey-agglomeration.fr](mailto:contact@hautbugey-agglomeration.fr) / Téléphone : 04.74.81.27.56

#### - Création de l'association « Accueillir des Professions de Santé dans le Haut-Bugey »

L'objet de cette association est de conduire des projets en vue d'attirer des professionnels de santé sur notre territoire afin de répondre aux besoins en santé de la population.

#### - Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain

SEMCODA s'est engagée en lien avec ses actionnaires de référence (Conseil Départemental de l'Ain, Groupe CDC et Action Logement) dans une démarche d'optimisation de ses performances et de redressement durable de son exploitation.

Dans ce cadre, en collaboration avec CDC Banque des Territoires, SEMCODA a étudié le réaménagement d'une partie de sa dette (24% soit 411 millions d'euros) permettant une économie d'annuités de 92 millions d'euros sur les 10 prochaines années.

Le Département de l'Ain a accepté de se porter garant à hauteur de 100 % des prêts réaménagés pour toutes les communes situées dans l'Ain.

La garantie financière de la commune de Nurieux-Volognat sur les emprunts réaménagés est donc échue en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020, date d'effet du réaménagement.

L'état des encours garantis par la commune au profit de S.E.M.CO.D.A en date du 31 décembre 2020, est donc à Zéro.

-L'association d'air soft « Ain' probables » a effectué une demande d'utilisation de terrain auprès de la mairie afin de pouvoir pratiquer leur sport. Au vu des terrains disponibles, le Conseil Municipal n'a pas répondu favorablement à cette demande.

- Rapport d'activité GRDF : 57 clients recensés sur la commune

- Courrier anonyme : Une découpe de journal a été envoyée anonymement à la mairie de Nurieux-Volognat concernant les ralentisseurs.

#### - Informations diverses Coronavirus :

L'ensemble des nouvelles informations ont été transférées aux élus du Conseil Municipal.

- Chauffage et cloches église de Volognat : Des problèmes au niveau du chauffage et de la sonnerie de l'Angélus ont été rapportés lors du conseil Municipal. Les services de la mairie vont mettre tout en œuvre afin de les résoudre au plus vite.

#### - Numérotation chemin de Trébovant :

Le problème de l'absence de numérotation des habitations du chemin de Trébovant est soulevé par le Conseil Municipal. Une mission de numérotation des rues et hameaux avait été lancée avec la société Signalétude. Le début de mission avait été effectué et la mairie est aujourd'hui sans nouvelle de cette société pour la poursuite de la mission.

Une mise en demeure a été envoyée par la mairie afin de pouvoir poursuivre cette numérotation.

**Prochains conseils municipaux : Les mercredis 17 mars 2021 à 20h30 et 14 avril 2021 à 2021**

